

**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**



Séance du 16 janvier 2025

Le 16 janvier 2025 à 17h07, le conseil d'administration de la commune de « Saint-Etienne » légalement convoqué le jeudi 9 janvier 2025, s'est réuni au 1 rue Attaché aux bœufs sous la présidence de Monsieur Gaël PERDRIAU - Maire de la Ville de Saint-Etienne et Président du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Etienne.

Nombre de membres :

- En exercice : 17
- Présents : 10
- Votants : 10

Secrétaire de séance : Mme Fabienne THIVILLIER

Délibération n°01

Objet : Procès-verbal du conseil d'administration du C.C.A.S. du 26 Novembre 2024 - Approbation

Étaient présents :

M. Gaël PERDRIAU (Président), M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY, Mme Catherine ZADRA, Mme Christel PFISTER (en visio), M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON, Mme Huguette GUILHOT.

Avaient donné pouvoir :

Absents / Excusés :

M. Charles DALLARA, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, M. Thierry NITCHEU, Mme Marie-Eve GOUTELLE M. Philippe CESANA, M. Jean GOYET, M. Henry DUPOIZAT.


Vu

- Le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles R. 123-17 et R 123-20.

Considérant

Au cours du Conseil d'Administration du 26 Novembre 2024 ont été approuvées les délibérations suivantes :

- 1 Procès-verbal du conseil d'administration du C.C.A.S. du 01/10/2024 – Approbation
- 2 Approbation des Tarifs 2025 des prestations annexes – Approbation
- 3 Budget Principal du C.C.A.S. - Décision Modificative n°2 – Approbation
- 4 Budget Annexe EHPAD - Décision Modificative n° 3- Approbation
- 5 Budget annexe Portage de repas - Décision Modificative n°3 – approbation

- 6 Budget annexe Résidences Autonomie - Décision Modificative Pour l'année 2025 - Approbation par délégation
- 7 Finances – Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025 – approbation 
- 8 Colis de jeux et livres (utilisation partielle de la dotation du Crédit municipal)
- 9 Approbation de signatures déléguées au Vice-Président dans les domaines du Conseil d'Administration. Abroge et remplace la délibération n°12 du Conseil d'administration du 28/05/2024

L'Assemblée Délibérante approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 26 Novembre 2024.

Vote à main levée : nombre de voix : - POUR : 10
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Détail des votes :

- Pour : M. Gaël PERDRIAU (Président), M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY, Mme Catherine ZADRA, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON, Mme Huguette GUILHOT.

- Contre :

- Abstention :

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'Etat le :


Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la collectivité et sa transmission aux services de l'Etat (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Fait et délibéré en séance le 16 janvier 2025

Le Président du C.C.A.S.

Gaël PERDRIAU


La secrétaire de séance,


Fabienne THIVILLIER